

Formulaire de demande de consultation des archives

Demandeur :	
Nom, prénom :	
Moyen de contact : <i>(ex : courriel, téléphone)</i>	
Recherche :	
Sujet de la recherche :	
Période historique : <i>(ex : 1953, Xème siècle)</i>	
Type de document à consulter : <i>(ex : procès-verbaux, préavis, plans)</i>	
Nature de la recherche : <input type="checkbox"/> Recherche historique personnelle <input type="checkbox"/> Recherche pour la rédaction : <input type="checkbox"/> d'un livre <input type="checkbox"/> d'un mémoire / d'une thèse <input type="checkbox"/> d'un article <input type="checkbox"/> autre :	
Remarque :	



Engagement de confidentialité	
Je soussigné-e : m'engage formellement à ne publier et à ne communiquer aucune information recueillie dans les documents mis à ma disposition dans le cadre de l'étude mentionnée ci-dessus qui puisse être susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'État, à la sécurité publique, à la vie privée ou aux intérêts patrimoniaux de personnes physiques ou morales, ainsi qu'aux intérêts de la commune concernée. Je prends note que toute violation du présent engagement m'expose à des poursuites judiciaires, civiles et pénales.	
Date :	
Signature :	

Préavis de l'archiviste responsable	
<input type="checkbox"/> Préavis positif	Remarque :
<input type="checkbox"/> Préavis négatif	

Visa	
Commune de Bourg-en-Lavaux :	Archives communales :
Date :	Date :

Il est précisé que sur la base du Règlement d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information (RLInfo), article 16, dans les cas nécessitant une recherche importante, le-la demandeur-euse sera immédiatement informé-e qu'un émoulement pourra être facturé, conformément à l'article 17 dudit RLInfo.

Le présent formulaire est soumis à plusieurs dispositions légales et réglementaires, autorisant notamment la transmission de données personnelles et fixant les modalités de consultation des archives.

Ledit formulaire sera détruit après une période de 2 années de conservation afin que les éventuels dégâts commis sur les documents puissent être relevés.